

Présentation à la Chambre des communes

Comité spécial sur la réforme électorale

Le Comité a une mission importante et doit veiller à ce que son travail soit mis en œuvre d'ici les prochaines élections. Des recommandations trop détaillées pourraient bien échouer si elles impliquent une refonte trop compliquée et trop radicale. Les recommandations doivent être claires, faciles à comprendre, à expliquer et à mettre en œuvre. Elles doivent être complètes et détaillées, pour éviter d'être soumises à d'autres modifications importantes par le reste du Parlement. Un processus de réforme électorale qui tente de régler trop de problèmes à la fois peut être parfaitement inacceptable aux yeux d'une grande partie des électeurs. Les électeurs sont habitués à obtenir les résultats des élections peu de temps après la fermeture des bureaux de vote. Un système où le dépouillement des bulletins s'annonce long et compliqué est à déconseiller. L'expérience des autres pays, souvent évoquée, n'est pas nécessairement transférable au Canada étant donné notre taille, nos différences culturelles et économiques ainsi que notre diversité à l'échelle du pays.

Plusieurs présentations ont déjà abordé le sujet du système majoritaire uninominal actuel (M) et des différents systèmes de vote proportionnel (VP). Il faut toutefois ajouter quelques commentaires. Le système actuel a souvent produit, au fil des ans, des gouvernements performants. Cependant, un gouvernement (qui a la majorité des sièges, mais le soutien d'une minorité d'électeurs) peut facilement miner la confiance dans le système politique lorsqu'il ignore les autres points de vue, ne les respecte pas, voire n'en tient pas compte. Le gouvernement précédent ne semblait pas respecter les différences d'opinions, même au sein de son propre parti. La polarisation et le manque de courtoisie ont été l'une des conséquences. Plusieurs électeurs peuvent entendre maintenant uniquement ce qui les intéresse dans les médias électroniques – la division et la polarisation n'iront qu'en s'accroissant.

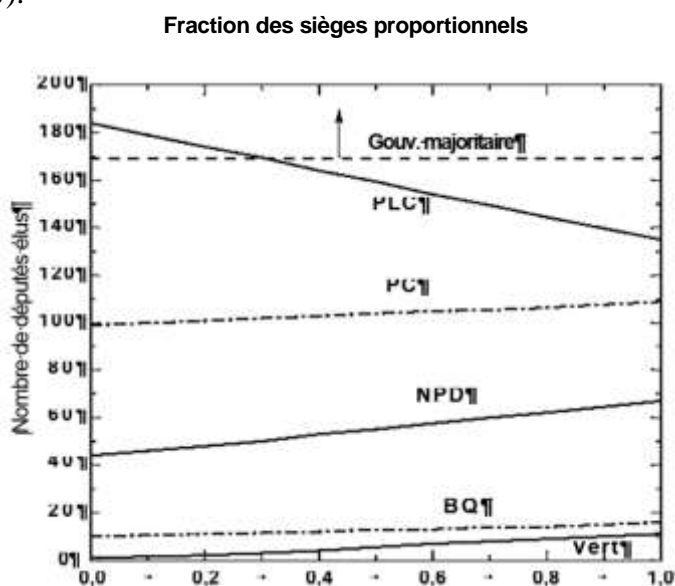
La plupart des suggestions portant sur le VP ont du mérite, mais le problème éventuel viendrait de la création de petits partis qui ont des revendications précises et qui pourraient presque faire chanter un gouvernement minoritaire pour faire adopter certaines de leurs idées. Il suffit de regarder Israël et son système VP pour voir comment cela peut se produire. Mettre en œuvre un système VP avec une représentation locale mène inévitablement à un système de dépouillement et, possiblement, à des élections complexes. Comme le système VP n'a été adopté par aucune compétence municipale, territoriale ou provinciale, il est peu réaliste de penser convaincre les électeurs d'accepter un changement aussi spectaculaire au niveau fédéral.

La majorité des électeurs ne sont pas impliqués dans le processus actuel et un changement trop spectaculaire n'est même pas certain d'obtenir l'aval de la plupart des politiciens, encore moins celui de l'électorat. L'objectif consiste à établir un mode de scrutin qui tient compte des préoccupations exprimées devant le Comité, tout en ayant une excellente probabilité d'être adopté. Il n'existe pas de manière parfaite de changer le système actuel et toutes les propositions susciteront la critique et auront des détracteurs.

Proposition. Ce qui est proposé est identique à d'autres propositions. Il est recommandé d'adopter un mode de scrutin hybride, un système facile à comprendre et à mettre en œuvre. Une portion des sièges serait attribuée à une réserve proportionnelle, alors que le reste serait divisé selon le système actuel. Les électeurs voteraient dans des circonscriptions élargies à la fois

pour un représentant local et pour un parti. Cela protégerait la représentation locale, tout en réduisant les distorsions propres au système actuel. Les petits partis pourraient toujours s'exprimer et les électeurs qui ne votent pour aucun des deux partis principaux ne se sentiraient pas sous-représentés. Le dépouillement des votes serait légèrement différent du système actuel et les résultats de l'élection ne seraient pas retardés.

Simulation. Une simulation est illustrée à la figure ci-dessous où une portion des sièges est attribuée à une réserve proportionnelle et divisée en fonction du pourcentage de vote de chaque parti, alors que les autres sièges, déterminés par le système M, sont divisés selon la répartition des sièges élus lors de l'élection. En changeant la fraction du total des sièges attribués à la réserve proportionnelle, la simulation illustre comment les résultats finaux auraient changé entre un modèle pur du système M et un modèle pur du système VP. L'augmentation de la fraction réduit la distorsion inhérente au système actuel. Il ne serait pas possible d'avoir des gouvernements majoritaires si le parti le plus populaire obtient environ 40 % des votes, à moins que la fraction des sièges selon le système PV soit peu élevée. L'augmentation de la fraction au-delà de 0,5 créerait des circonscriptions de 200 000 électeurs ou plus, ce qui n'est pas souhaitable. La fraction proposée est 0,4 (40 %).



La présente simulation est trop simple, p. ex. elle ne tient pas compte du vote stratégique, lequel est difficile à ajouter si l'on n'en connaît pas exactement la fréquence. Si le vote stratégique pouvait être simulé, il est probable que le nombre de sièges des libéraux serait réduit et que celui du NPD augmenterait, sans trop de changement aux résultats des conservateurs. Le système hybride pourrait réduire l'effet du vote stratégique, mais pas complètement.

Mise en œuvre. S'il est adopté, le système hybride exigerait des modifications au principe de base. Les circonscriptions devraient être élargies pour créer les réserves proportionnelles. C'est irréaliste pour la grande majorité des circonscriptions des régions rurales du Nord et dans d'autres régions faiblement peuplées. (Réf. : J-P Kingsley). Pour éviter cela, environ 28 circonscriptions seraient exclues du processus d'élargissement. Les électeurs de ces circonscriptions continueraient à voter comme ils le font actuellement. Les 310 sièges restants seraient répartis. Ce processus ne diminuerait en rien l'importance des électeurs. L'Île-du-Prince-Édouard poserait un défi puisqu'elle perdrait au moins un député, mais elle pourrait s'en voir attribuer un à partir de la réserve.

Chaque parti créerait une liste pour constituer sa propre réserve, qui comprendrait un certain 2

nombre de candidats. (Elle devrait être rendue publique et présentée plusieurs semaines avant l'élection.) Le pourcentage du vote populaire déterminerait le nombre de députés obtenus par mode proportionnel de chaque parti. Il est recommandé de maintenir un seuil de 2 % à 3 % pour la réserve. Puisque chaque parti créera sa liste de candidats députés potentiels et la gèrera, l'ouverture et la clarté du processus sont essentielles. Il serait utile que les candidats des circonscriptions en mode M fasse aussi partie de la réserve – s'ils étaient élus, leur nom serait retiré de la liste du système VP. Si le système proposé était mis en place, un certain nombre de députés siégeant perdraient leur siège dans la prochaine élection, ayant perdu une course à l'investiture. Les députés siégeant pourraient être ajoutés aux listes des partis, s'ils le désirent. Permettre aux candidats des circonscriptions de figurer sur les listes de partis aiderait à conserver l'expérience et la diversité au Parlement. La microgestion des listes de partis pourrait être contre-productive. Une recommandation importante consiste ici à faire en sorte que chaque parti dresse sa liste de députés potentiels par ordre d'importance en alternant entre les hommes et les femmes, ce qui aidera à conserver l'équilibre des sexes. Qu'en est-il de la représentation régionale pour ce qui est des sièges du mode PV? La solution simple consiste à subdiviser à la fois la réserve et les listes en quatre régions – l'Ouest (Nord, Manitoba et au-delà), l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique. Les listes et les réserves seraient de tailles différentes, proportionnellement à la population de chaque région.

Financement des élections. Un des effets de la mise en place de la présente proposition sera les changements importants apportés au financement des élections. Ce ne sera pas traité ici. Toutefois, la subvention versée en fonction du nombre de votes devrait être rétablie.

Élections partielles. Si le siège vacant provient d'une circonscription normale (M), il n'y aurait pas de problème mais, si c'est un siège provenant du mode PV, où l'élection aurait-elle lieu? La solution simple consiste à remplacer le député par la personne suivante sur la liste pertinente. Considérant que seulement quelques députés (environ six) démissionnent dans une année donnée, nous n'aurions à traiter qu'avec quelques députés.

Jour du scrutin. La majorité des gens votent le jour du scrutin et un bon nombre d'entre eux le font par anticipation. Il est recommandé que le scrutin se déroule durant deux jours consécutifs, de préférence le dimanche et le lundi. Cela faciliterait le vote pour ceux qui travaillent durant la semaine et améliorerait le taux de participation. Le vote obligatoire est intéressant – comment Élections Canada peut-il l'appliquer? Ce n'est pas recommandé ici. Élections Canada devrait augmenter le financement et donner des directives pour cibler les groupes qui sont moins susceptibles de voter, et non être empêchée de le faire.

Vote électronique. C'est inévitable, mais cela crée des problèmes pour Élections Canada, par exemple le vote devrait être sécuritaire, vérifiable et anonyme. Si un électeur remplit un bulletin de vote en papier et une minute plus tard à l'extérieur du bureau de vote, tente de voter par voie électronique, comment pouvez-vous l'empêcher de le faire? Comment les personnes à l'intérieur du bureau de vote peuvent-elles déterminer si un électeur a déjà voté par voie électronique? Les listes d'électeurs devraient être mises à jour en temps réel. Cela pourrait être facilité en fermant le vote électronique avant le jour du scrutin.

Autres questions La recommandation finale devrait-elle, si elle est approuvée par le Parlement, être soumise à un référendum national? La réponse à cette question n'est pas simple. Si les changements proposés sont clairs et faciles à comprendre, alors le changement pourrait être approuvé dans le cadre d'un référendum. Toutefois, si le taux de participation d'un tel référendum est inférieur à 60 % et que seulement 50 % sont en faveur, sa légitimité sera remise en question.

Après deux élections ou dix ans, des aspects du système hybride devraient être réexaminés car les changements sont toujours porteurs de conséquences imprévues. Par exemple, la fraction des sièges proportionnels pourrait être modifiée.

Seán McAlister
Ottawa, 5 octobre 2016
